

L'an 2015, le 10 avril, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mickaël PORTE, Maire d'Accolans.

Présents : Tous les membres sont présents sauf M. GUILLET excusé. M. HOUG également absent, procuration donnée à Madame Marie-Odile BONDENET.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance.

A 20h00, le maire déclare la séance ouverte. Mme CORAL Marile-Noëlle est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV de la séance du 06 mars 2015 :

Le conseil entame la lecture du procès-verbal du conseil municipal en date du 06 mars 2015.

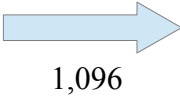
Après relecture collective, le procès-verbal du 06 mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Article 3 : Vote des taux 2015 :

Le Maire rappelle que le conseil municipal se prononce sur les taux de la commune relatifs à la taxe d'habitation, à la taxe foncière sur le bâti et à la taxe foncière sur le non bâti. Avec le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), l'EPCI se substitue à la commune pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle, c'est-à-dire la CFE + la part communale de la CVAE ; la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOCOM – et certaines composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – IFER.

Le Maire rappelle également le contexte de baisse des dotations de l'État et particulièrement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette baisse, débutée en 2014, avec une diminution de la dotation de -3,5 %, s'amplifie en 2015 avec - 10 %. Pour faire face à cette baisse des marges de manœuvre de la commune, une gestion rigoureuse et des économies sont nécessaires, tout en préservant nos capacités d'autofinancement et d'investissement indispensables à notre commune.

C'est pourquoi le Maire propose une augmentation modérée des trois taxes. Cette augmentation, ne permet nullement de compenser la baisse des dotations, elle permet simplement un équilibre du budget. Le Maire propose une augmentation de 1,096 % des trois taxes passant comme suite :

Taxes	Taux de 2014	Augmentation	Taux de 2015
Taxe d'habitation	20,12 %	 1,096	21,21 %
Taxe foncière (bâti)	15,34 %		16,43 %
Taxe foncière (non bâti)	23,69 %		24,78 %

Après discussion le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité des présents pour une augmentation de 1,096 % de la part communale des trois taxes. Le Maire insiste sur le fait que cette augmentation ne concerne que la part communale de la fiscalité locale, et que cette décision n'impacte pas la part de l'EPCI ou du département.

Article 4 : Vote du budget primitif.

Le Maire rappelle au conseil que le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir. Il se structure autour de deux sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services.
- la section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité.

Le maire entame l'analyse précise des recettes et dépenses de fonctionnement. Il fait remarquer au conseil que le total des dépenses de gestion de services baisse par rapport à l'an passé et tient compte des restrictions budgétaires. Il précise que le résultat de l'excédent de fonctionnement est de 91 454,73 euros permettant de dégager un autofinancement prévisionnel de 41 604,03 euros.

Voici la synthèse de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	50 167,00	0,00	44 490,00	44 490,00	44 490,00
012	Charges de personnel	7 931,00	0,00	8 541,00	8 541,00	8 541,00
014	Atténuations de produits	9 584,00	0,00	9 584,00	9 584,00	9 584,00
65	Autres charges gestion courante	16 354,00	0,00	17 060,00	17 060,00	17 060,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		84 036,00	0,00	79 675,00	79 675,00	79 675,00
66	Charges financières	2 230,00	0,00	2 068,00	2 068,00	2 068,00
67	Charges exceptionnelles	15,00	0,00	15,00	15,00	15,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		91 281,00	0,00	87 758,00	87 758,00	87 758,00
023	Virement à la sect* d'investis. (5)	42 143,77		39 754,47	39 754,47	39 754,47
042	Opérations d'ordre entre section (5)	1 950,96		1 950,96	1 950,96	1 950,96
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		44 094,73		41 705,43	41 705,43	41 705,43
TOTAL		135 375,73	0,00	129 463,43	129 463,43	129 463,43

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	129 463,43

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	2 804,00	0,00	2 809,34	2 809,34	2 809,34
73	Impôts et taxes	33 260,00	0,00	33 482,00	33 482,00	33 482,00
74	Dotations et participations	28 077,00	0,00	24 080,00	24 080,00	24 080,00
75	Autres produits gestion courante	7 000,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
Total des recettes de gestion courante		71 141,00	0,00	67 671,34	67 671,34	67 671,34
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		71 141,00	0,00	67 671,34	67 671,34	67 671,34
042	Opérations d'ordre entre section (5)	101,40		101,40	101,40	101,40
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		101,40		101,40	101,40	101,40
TOTAL		71 242,40	0,00	67 772,74	67 772,74	67 772,74

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	91 454,73
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159 227,47

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	41 604,03
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Voici la synthèse de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 750,60	0,00	17 360,00	17 360,00	17 360,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 700,00	0,00	56 330,00	56 330,00	56 330,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	108 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	162 820,60	0,00	73 710,00	73 710,00	73 710,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	4 230,00	0,00	4 400,00	4 400,00	4 400,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	1 182,73		4 000,00	4 000,00	4 000,00
	Total des dépenses financières	5 412,73	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	168 233,33	0,00	82 110,00	82 110,00	82 110,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	101,40		101,40	101,40	101,40
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	101,40		101,40	101,40	101,40
	TOTAL	168 334,73	0,00	82 211,40	82 211,40	82 211,40
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						82 211,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	105 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	120 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	3 500,00	0,00	1 780,00	1 780,00	1 780,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	111 826,59	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	115 326,59	0,00	1 780,00	1 780,00	1 780,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	235 696,59	0,00	1 780,00	1 780,00	1 780,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	42 143,77		39 754,47	39 754,47	39 754,47
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 950,96		1 950,96	1 950,96	1 950,96
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	44 094,73		41 705,43	41 705,43	41 705,43
	TOTAL	279 791,32	0,00	43 494,43	43 494,43	43 494,43
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						38 716,97
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						82 211,40

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	41 604,03
---	-----------

Article 5 : Information et question diverses.

- Le maire informe le conseil d'une prochaine conférence sur le thème « Bien s'estimer pour mieux vieillir » à destination de toutes les personnes retraitées de plus de 55 ans le mercredi 13 mai 2015 à la maison des associations à l'Isle-sur-le-Doubs. Cette conférence débat sera co-animée par une sociologue et une psychologue sur les défis de l'avancée en âge au niveau individuel et collectif.
- Le maire propose de consacrer une page spécifique du site internet d'Accolans au syndicat de l'Abbaye des Trois Rois afin que celui-ci puisse diffuser largement des comptes rendus de séances et délibérations relatives au syndicat.
- Le maire constate que les routes du villages sont sales et en appelle aux bonnes volontés pour balayer, de temps à autre les routes afin d'éviter que les graviers ne remplissent trop rapidement le réseau d'évacuation des eaux pluviales.

La séance est close à 22h35.